



Reconsidération par le fisc en succession d'un prêt non déclaré

Par **KIKIELIE**, le **12/09/2011** à **14:50**

Bonjour,
Ma fille m'a prêté il y a 10 ans une somme de 200 000 F pour compléter le prix d'un appartement qu j'ai acheté à mon nom et qu'elle habitait.
Dernièrement l'appartement a été vendu et je dois lui rendre cette somme avec les intérêts (basé sur les intérêt assurance vie)
A l'époque dans l'ignorance ce pret n'a pas été déclaré au fisc, par contre je peux prouver le virement de cette somme par ma fille à ma banque.
Y a ti l un risque de reconsidération par le fisc en susccession de ce versement ?
Merci à l'avance

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **14:59**

Il y a reconnaissance de dettes avec mention du taux ?

Par **KIKIELIE**, le **12/09/2011** à **19:33**

oui sous seing privé